



Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de Saverne, Plaine et Plateau

Annexe 2 – Propositions de modification de la stratégie

DOCUMENT DE TRAVAIL

Novembre 2025



1.1- Elaboration du PCAET

Le processus d'élaboration du PCAET

Après réalisation du diagnostic, celui-ci ayant été présenté au comité de pilotage le 25 février 2019. L'organisation d'un *forum ouvert* le 5 avril 2019 a permis de mobiliser les acteurs du territoire afin de **faire émerger les premiers axes stratégiques et des pistes d'actions**.

La matrice ci-dessous permet d'identifier les sujets traités par les participants.

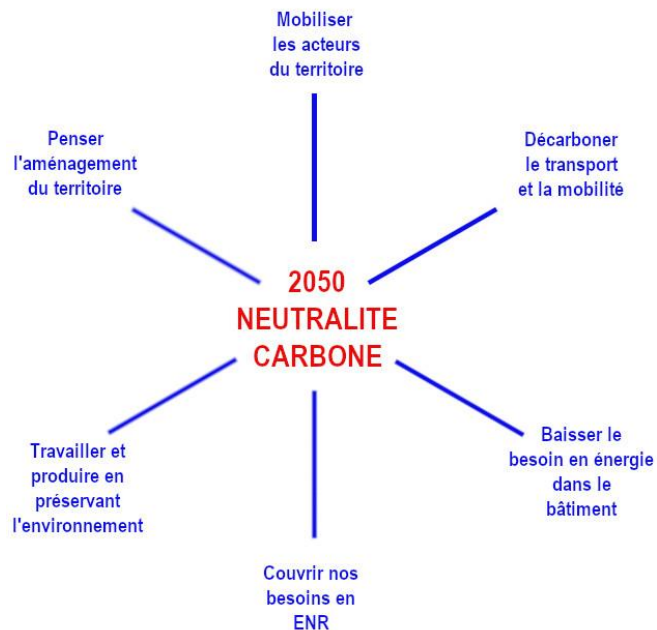
	Alimentation/ agriculture	Logement	Mobilité	Consommation et déchets	Production : énergie, industrie, tertiaire
Exemplarité collectivité (patrimoine)	Choix des produits pour les manifestations	Isolation des bâtiments publics	Flotte, PDA	Achats durables	Production d'EnR sur le patrimoine public
Politiques publiques collectivité	Alimentation dans la restauration scolaire	Attractivité des bourgs centres Massifier la rénovation Développer les réseaux de chaleur	Se déplacer sur le territoire	Politique de collecte et de traitement des déchets	Tourisme et adaptation
Avec les acteurs du territoire	L'alimentation de demain Valoriser les productions alimentaires locales	Pourquoi réveiller la filière pierre naturelle ?	Fédérer les employeurs pour des solutions de transport alternatives à la voiture	Limiter la consommation d'énergie	Produire des énergies renouvelables Articuler espaces naturels / agricoles et développement des EnR Structures d'insertion et transition énergétique
Les fausses bonnes idées ; Eduquer les éco-citoyens					

Matrice du plan d'actions PCAET complétée avec les sujets proposés lors du Forum ouvert

Les premiers éléments de stratégie ont été présentés au comité de pilotage le 25 septembre 2019. Parmi les scénarios proposés, un seul permettait une compatibilité avec le SRADDET Grand Est, notamment sur le volet de la production d'énergie renouvelable.

Les premiers éléments de stratégie du PCAET ont été arrêtés à partir des objectifs nationaux (facteur 4, SNBC) et régionaux (SRADDET).

La stratégie s'est déclinée en 6 axes pour l'élaboration du plan d'action.



En complément du diagnostic, les élus ont souhaité se doter d'un schéma directeur des énergies renouvelables qui a été élaboré sur la période 2020-2021.

Convaincus qu'un véritable changement d'échelle était nécessaire dans la production d'énergie renouvelable - particulièrement photovoltaïque et éolien mais les lourdeurs qui freinaient toute initiative en la matière, les élus du PETR ont décidé de suspendre les travaux d'élaboration du PCAET.

Source

Motion
« Si l'Etat ne lève pas les freins au développement des énergies renouvelables sur les territoires a quoi bon demander aux élus locaux d'élaborer des plans climat-air-énergie territoriaux ambitieux ? »

Juin 2019

<https://urls.fr/Dlb-IG>



Les travaux d'élaboration du PCAET ont repris en 2023 avec la re-mobilisation des collectivités et partenaires locaux à travers des groupes de travail pour actualiser l'état des lieux du territoire (2023) et une journée dédiée aux travaux sur le plan d'actions (2024) :

- agents et élus des villes et EPCI ;
- smictom de la Région de Saverne et sydeme ;
- agents de le Région Grand Est ;
- agents et élus de la CeA ;
- agents du PNRVN ;
- associations environnementales (collectif impacts et Vélomotion) ;
- entreprises (CVPS, És, GRDF) ;
- syndicat agricole ;
- chambres consulaires ;
- atmo Grand Est.

Dans les faits, les éléments existants ont dû être profondément retravaillés :

- actualisation du diagnostic en s'appuyant plus fortement sur l'observatoire climat-air-énergie ATMO Grand Est et en intégrant les données du Schéma Directeur des Energies renouvelables ;
- structuration des travaux autour de référentiels et outils nationaux comme Climat-Pratic, référentiels TETE ;
- ré-écriture de la stratégie en interne pour prendre en compte les travaux nationaux et régionaux de planification, écologique, le nouveau cadre européen, le projet de stratégie française pour l'énergie et le climat...

L'actualisation de la stratégie et du plan d'actions a été présentée aux élus du territoire et agents des EPCI, de la Ville de Saverne, de la Région, du SDEA, de la CeA et du Smictom lors du comité de pilotage du 14 janvier 2025.

Pour impliquer plus largement, une première concertation du public sur le projet PCAET a été réalisée avant l'arrêt du PCAET en comité syndical du 07 mai au 15 juin 2025. Le PETR n'a reçu aucune contribution lors de cette consultation. Le projet de PCAET a également été présenté aux membres de l'association IMPACTS (regroupement d'associations environnementales sur le territoire) en juin 2025.

1.2 Objectifs rénovation du bâti résidentiel

Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;

Rappel des objectifs



Source : ATMO Grand Est

Les hypothèses retenues

Agriculture

La sobriété et l'efficacité des systèmes permettent une diminution du besoin en énergies fossiles (-20% entre 2022 et 2030 ; -30% entre 2030 et 2050). L'électricité et le biogaz se substituent aux énergies fossiles pour le reste à fournir.

Si les consommations énergétiques 2050 sont en augmentation par rapport à l'année de référence (2012), elles sont en baisse de 26% par rapport à 2022. Par ailleurs, les énergies fossiles ont disparu.

Autres transports

La sobriété et l'efficacité des systèmes permettent une diminution du besoin en énergies fossiles (-20% entre 2022 et 2030 ; -30% entre 2030 et 2050). L'électricité et le biogaz se substituent aux énergies fossiles pour le reste à fournir. En 2050, les énergies fossiles ne représentent plus que 10% de la consommation du secteur.

Industrie

La sobriété et l'efficacité des systèmes permettent une diminution du besoin en énergies fossiles (-15% entre 2022 et 2030 ; -15% entre 2030 et 2050). L'électricité et le biogaz et le bois se substituent aux énergies fossiles pour le reste à fournir. En 2050, les énergies fossiles ont disparu.

Résidentiel

L'isolation et la sobriété permettent une diminution de 50% du besoin en énergie pour le chauffage, la climatisation et l'eau chaude sanitaire. En 2050, la moitié du besoin en eau chaude sanitaire est couvert par des ENR, le solaire thermique notamment.

1000 logements sont chauffés via un réseau de chaleur ENR. Le reste des logements est partagé entre chauffage pompe à chaleur et bois. Grâce à l'isolation performante des bâtiments qui diminue le besoin en énergie et à l'amélioration des systèmes de chauffage à bois, plus de logements sont chauffés au bois avec moins de volume de biomasse. En 2050, l'énergie fossile a disparu. Le biogaz n'est pas valorisé dans le résidentiel où il n'est pas nécessaire. Le territoire vise un parc résidentiel entièrement rénové au niveau BBC d'ici 2050, cela implique de rénover environ 1000 logements par an.

Avec une estimation de baisse de l'ordre de 15% des degrés-jours de chauffage à l'horizon 2050 dans un scénario médian d'évolution, le réchauffement climatique apporte hélas aussi sa contribution à la baisse de besoin en énergie pour le chauffage. Néanmoins, les degrés-jours de climatisation augmentant quasiment 3 fois plus vite, il conviendra de veiller à mieux prendre en compte le confort d'été par la structure des bâtiments et non par l'ajout de systèmes de climatisation. A cet effet, les PAC air-air peuvent s'avérer être de mauvais amis encourageant à céder à la tentation d'un confort estival dont on avait l'habitude de se passer.

Tertiaire

En 2050, l'isolation, la sobriété et l'efficacité des systèmes permettent une diminution du besoin en énergies de 60% (décret tertiaire). Le besoin en énergie est couvert par des réseaux de chaleur (10%), de l'électricité-PAC (60%), du bois (20%) et des autres énergies renouvelables, dont solaire thermique (10%).

Transport routier

Pour le transport individuel de personnes (environ 73% de la consommation énergétique du secteur), la sobriété, les progrès technologiques, le report modal, le co-voiturage, le télétravail mais surtout un parc automobile aux deux-tiers électrique en 2050 permettent de baisser de 75% le besoin en énergies fossiles.

Pour le transport de marchandises et transport collectif de personnes, la sobriété, les progrès technologiques, le report modal, le télétravail réduisent les besoins globaux de 30% en 2050. 25% du parc de véhicules est électrique et 30% alimenté au biogaz ou à l'hydrogène.

Ainsi, en 2050, les consommations énergétiques globales du secteur ont baissé des deux-tiers ; la consommation de produits pétroliers a baissé de 86%.